

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 26 janvier 2023

OBJET : AFFAIRE N° 09

**Occupation du domaine public
communal – Tarification pour l'année
2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Vingt-Six Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - Mme SANDANCE Chantal (5^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSES

Mme JANNIN Jocelyne (Procuration donnée à Mme ABSYTE Brigitte)
M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. SADEYEN Frédéric)
Mme FURCY Florelle (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme FLORESTAN Nadine -
Mme DE LAVERGNE Agathe - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 30 janvier 2023, que la convocation a été faite le 20 janvier 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 20.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230126-de-26012023-09-DE
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023

Une proposition de tarifications relatives à l'occupation du domaine public communal pour l'année 2023 est présentée à l'approbation du Conseil Municipal.

Interventions : Néant

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions présentées et récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAU

Le Maire

Daniel RAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Commune de Trois-Bassins

Grille tarifaire pour l'Occupation du domaine public communal – Année 2023

Type d'occupation	Redevance/Prix						
	Périodicité	Zone 1 : Littoral	Zone 2 : Bois de Nèfles	Zone 3 : Centre Ville	Zone 4 : Piveteau	Zone 5 : Grande Ravine	Zone 6 : Mont Vert
Occupation régulière : Primeurs/Maraichers/Producteurs/Déballeurs/ Marchands forains/Vendeurs de denrée de bouches/Artisans/Prestataires de services/Associations	Jour	1,50 €/m ²	1,50 €/m ²	1,50 €/m ²	1,50 €/m ²	1,50 €/m ²	1,50 €/m ²
	Mois	13 €/m ²	13 €/m ²	17 €/m ²	13 €/m ²	13 €/m ²	13 €/m ²
Fêtes Foraines (manèges) : < 25 m ² /jour De 26 à 50 m ² /jour De 51 à 100 m ² /jour > 100 m ² /jour	Jour	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
	Jour	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Jour	100 €	100 €	150 €	100 €	100 €	100 €
	Jour	1 €/m ²	1 €/m ²	1,50 €/m ²	1 €/m ²	1 €/m ²	1 €/m ²
Manifestation : Stand 9 m ² Stand de restauration/Véhicule aménagé	Jour	12 €/9 m ²	12 €/9 m ²	12 €/9 m ²	12 €/9 m ²	12 €/9 m ²	12 €/9 m ²
	Jour	50 €/9 m ²	50 €/9 m ²	50 €/9 m ²	50 €/9 m ²	50 €/9 m ²	50 €/9 m ²
Locaux commerciaux : Marché couvert Autres locaux commerciaux ou de production	Mois	--	--	7 €/m ²	--	--	--
	Mois	4,30 €/m ²	4,30 €/m ²	4,30 €/m ²	4,30 €/m ²	4,30 €/m ²	4,30 €/m ²